

2010/2276 - Programmation financière 2010 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés (pratiques éco-citoyennes en milieu urbain et lien social) (Direction du Développement Territorial) (BMO du 29/03/2010, p. 0746)

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, lors du précédent mandat, nous avons mené plusieurs expérimentations de jardins partagés, en 2009 lancé le premier appel à projets et voici le second appel à projets : jardins partagés et citoyens de Lyon.

Avec deux critères établis dont vous avez pris connaissance dans la délibération : le critère écologique et le critère solidaire et citoyen.

J'ai souvent évoqué ici cette nouvelle génération d'espaces verts qui permettent avec souplesse de jardiner la ville car nos conventions sont adaptées aux mutations et à l'évolution de l'urbanisme. Les jardins partagés s'intègrent tout naturellement dans le paysage urbain en créant une respiration et du lien social. Ce sont des espaces de proximité et de convivialité embellissant bien souvent des espaces délaissés et laissés à l'abandon.

Cette année, les nouveaux projets comme ceux de la Charade et de la maison relais d'Habitat et Humanisme permettent d'ouvrir des jardins intérieurs en favorisant la rencontre autour du jardinage. D'autres jardins s'ouvrent sur l'espace public, d'autres encore accueillent des animations culturelles comme avec Feuilles mortes Art vivant, et d'autres permettent un échange précieux dans les centres sociaux et les quartiers dits prioritaires.

L'enjeu est écologique, esthétique et social car il n'y a pas de politique de développement durable qui ne soit aussi humaniste et sociale. Grâce au travail des services développement territorial qui ont su porter une attention particulière à cette idée nouvelle et que je remercie chaleureusement, grâce à notre travail commun avec Louis Lévêque sur le secteur politique de la Ville où nous créons les passerelles du durable désormais, aujourd'hui ce projet recueille un certain succès.

Chers Collègues et amis, le monde change, il fut un temps pas si lointain où cette action ne recueillait aucun intérêt, voire de petits sourires en coin... Je suis ravie de ce changement. Ravie aussi de l'augmentation significative de l'enveloppe allouée sans aucune augmentation, bien entendu, du budget global de la Ville ! A coût constant comme on dit souvent, mais avec la constance du jardinier...

Vous voyez, les politiques écologistes dans une Majorité ce sont aussi des innovations qui marchent, des projets qui aboutissent, des transversalités qui fonctionnent, bref des lignes qui bougent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous voulez dire « écologiques » !

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier concerne la programmation financière 2011 pour le développement et l'animation des jardins citoyens et partagés.

Le GAEC est très attaché à cette démarche et tient à souligner la nécessité de tels équipements au sein des quartiers et notamment ceux qui sont les plus sensibles car ils renforcent le lien social, favorisent la citoyenneté et contribuent à la paix sociale.

Parmi toutes les subventions listées dans ce rapport, je voudrais souligner celle de 500 euros allouée à l'Association des Jardins du Château située dans le 5^e arrondissement dans le quartier de Ménival, dont les membres sont des jardiniers sans jardin pour l'instant.

Si cette première subvention est relativement modeste, elle est néanmoins bien accueillie par les habitants du quartier qui étaient plus d'une centaine jeudi dernier à un débat citoyen portant sur les jardins partagés. En attente d'un terrain et avec l'aide de l'Association Pass Jardins, ils ont décidé de pratiquer l'activité de jardinage sur des petits délaissés de terrains, en pied d'immeubles ou sur des bordures de trottoirs, avec des fleurs notamment, ce qui agrémentera le quartier.

Cela concerne des populations de toutes cultures et de tous âges très impliquées dans la dynamisation et l'embellissement de leur quartier et cette activité permet de renforcer la mixité sociale dont nous avons grand besoin dans ce secteur.

Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(MM. Lévêque, Daclin, Maleski, Brumm, Delacroix et Mmes Guillaume, Psaltopoulos, Deharo ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

(Adopté.)